

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment l'Article

L2125-1,

Vu la Délibération n°VA_DEL2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant l'arrêté N°2021-28740 en date du 04 mai 2021 concernant les travaux de branchement GRDF par l'entreprise GUY PATTYN, au droit du 99 rue Gaston Baratte
Considérant que ces travaux ne sont pas terminés,

N° 2021 – 28863.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°2021-28740 en date du 08 mai 2021 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 23 octobre 2021 inclus. Les autres articles de notre arrêté N°2021-28740 restent inchangés.

N° 2021- 28863.

Article 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 3.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise GUY PATTYN 2 bis, impasse Notre Dame des Victoires 59181 STEENWERCK.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ
Le 20 septembre 2021,

Le Maire,

Gérard CAUDRON



Affiché le : 27 SEP 2021